

**PREFECTURE DE LA MAYENNE**  
**BUREAU DES PROCEDURES**  
**ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES**

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
**POUR LA PROTECTION DE**  
**L'ENVIRONNEMENT**

**PROCEDURE d'ENREGISTREMENT**  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Une consultation du public se déroulera sur la commune de CONTEST **du lundi 23 octobre 2017 à 9h00 au samedi 18 novembre 2017 à 12h30** concernant la demande d'enregistrement présentée par la SARL TERROTTIN et Fils en vue de l'extension de son installation de dépollution, démontage et entreposage de véhicules hors d'usage située au lieu-dit "La Vigne" à Contest.

Ce projet relève notamment de la rubrique 2712-1 b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé à la mairie de CONTEST, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (à titre indicatif : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du mois de 9h00 à 12h30) et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit à Le préfet de la Mayenne - Bureau des procédures environnementales et foncières - 46, RUE MAZAGRAN - CS 91507 - 53015 LAVAL CEDEX pour être annexées au registre ou par voie électronique : [icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr](mailto:icpe-enregistrement@mayenne.gouv.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, pris par Le préfet de la Mayenne, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L 512-7, ou un arrêté préfectoral de refus.